



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille seize, le lundi 30 mai à 18h00 heures, le conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le 24 mai 2016, conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

Etaient présents :

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, M. BILLARD, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Mme CORTICCHIATO, Adjointes au Maire.

M. PAOLINI, M. CAU, Mme JEANNE, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, Mme NADAL, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, Mme FALCHI, Mme SANTONI-BRUNELLI, M. BACCI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. BASTELICA, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

Mme BIANCAMARIA	à	M. SBRAGGIA
Mme FLAMENCOURT	à	M. LUCCIONI
Mme FELICIAGGI	à	M. CAU
M. DELIPERI	à	M. le maire

Etaient absents :

Mme BERNARD, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, M. LEONETTI, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	36
Quorum :	25

Le quorum étant atteint, Mme Massei est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Séance du lundi 30 mai 2016

Délibération N°2016/144

**Affectation du résultat du compte administratif de l'exercice 2015
Budget principal**

M. le maire expose à l'assemblée :

Conformément à l'instruction M14, le résultat de fonctionnement du compte administratif doit faire l'objet d'une affectation par délibération.

Le compte administratif 2015 du budget principal de la Ville d'Ajaccio fait apparaître les soldes suivants :

SECTION FONCTIONNEMENT

DEPENSES : 97 750 609.75 €

RECETTES : 100 979 485.04. €

↳ Soit un excédent de fonctionnement brut d'exécution de **3 228 875.29 €**.

SECTION INVESTISSEMENT

DEPENSES : 38 853 774.54 €

RECETTES : 40 937 057.74 €

↳ Soit un excédent d'investissement brut d'exécution de **2 083 283.20 €**.

Les résultats du compte administratif sont en concordance avec le compte de gestion présenté par le trésorier municipal.

Tableau Etat II-2 Compte de Gestion	Résultat de clôture 2014	Intégration gestion parking 2013	Part affectée à l'investissem t	Résultat de l'exercice	Résultat de clôture 2015
Investissement	-6 332 377.30	-31 283.89		8 415 660.50	2 051 999.31
Fonctionnement	3 206 313.59	69 836.66	-2 606 313.59	2 628 875.29	3 298 711.95
Total	-3 126 063.71	38 552.77	-2 606 313.59	11 044 535.79	5 350 711.26

COMPTE ADMINISTRATIF 2015	
INVESTISSEMENT	
SOLDE D'EXECUTION D'INVESTISSEMENT	+8 415 660.50
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	- 6 332 377.30
REPRISE RESULTAT GESTION PARKING 2013	- 31 283.89
TOTAL	+ 2 051 999.31
RESTES A REALISER (DEPENSES)	- 3 514 030.19
RESTES A REALISER (RECETTES)	+ 3 872 640.72
SOLDE DES RESTES A REALISER	+ 358 610.53
EXCEDENT D'INVESTISSEMENT CONSTATE	+ 2 410 609.84
FONCTIONNEMENT	
RESULTAT DE L'EXERCICE	+ 2 628 875.29
REPRISE RESULTAT GESTION PARKING 2013	+ 69 836.66
RESULTAT ANTERIEUR REPORTE	+ 600 000.00
RESULTAT A AFFECTER	+ 3 298 711.95

Le compte administratif 2015 fait donc apparaître un excédent de fonctionnement d'un montant de 3 298 711.95 € et un excédent constaté global de 2 410 609.84 € en section d'investissement.

Je vous rappelle que par délibération n° 2016/102 en date du Février 2016, nous avons procédé à la reprise anticipée des résultats sans attendre le vote du compte administratif 2015 selon les modalités de l'article L 2311-5 du Code Général des Collectivités Territoriales permettant de porter au budget de manière anticipée, sans attendre le vote du compte administratif, les résultats de l'exercice antérieur. Ainsi lors du vote du compte administratif, les résultats sont définitivement arrêtés et, le cas échéant, des ajustements d'affectation doivent être obligatoirement effectués. Le résultat sur lequel porte en l'occurrence la décision d'affectation est le résultat cumulé de la section de fonctionnement constaté à la clôture de l'exercice 2015.

Le compte administratif ne fait pas apparaître de différence avec les montants reportés par anticipation ; Il est proposé au conseil municipal de se prononcer sur les mêmes affectations concernant le résultat de fonctionnement définitif :

AFFECTATION CA 2015	
1) AFFECTATION EN RESERVES AU COMPTE 1068, EN RECETTES D'INVESTISSEMENT	0.00
2) REPORT EN FONCTIONNEMENT AU COMPTE 002 EN RECETTES	3 298 711.95
3) REPORT EN INVESTISSEMENT AU COMPTE 001 EN RECETTES	2 051 999.31

IL EST DEMANDE AU CONSEIL MUNICIPAL :

D'adopter l'affectation et les résultats constatés du Compte Administratif de l'exercice 2015 du Budget Principal Ville.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

LE CONSEIL MUNICIPAL

**Oui l'exposé de Monsieur Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué
et après en avoir délibéré,**

Vu, l'article L.1612-9 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, les articles L.1612-12 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu, les articles L.2121-14 et L.2121-31 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du 30 mai 2016 ;

Constatant aussi bien pour la comptabilité principale que pour chacune des comptabilités annexes des résultats identiques à ceux du compte de gestion du Trésorier Municipal.

APPROUVE

Par 39 voix pour et 1 abstention (Mme Grimaldi d'Esdra)

ARTICLE 1:

Le compte administratif 2015 du budget principal et le compte de gestion établi par le Trésorier Municipal sont tous deux en concordance.

ARTICLE 2:

La présente délibération intègre les résultats de clôture du compte de gestion 2013 du budget annexe du parking du Diamant.

ARTICLE 3:

Les excédents constatés sont affectés de la façon suivante :

- Recette d'investissement : compte 001 « Excédent d'investissement reporté » :
2 051 999.31 €.
- Recette de fonctionnement : compte 002 « Excédent de fonctionnement reporté » :
3 298 711.95 €.

RECONNAIT

La sincérité des restes à réaliser.

PRECISE

Qu'ils ont été portés au budget primitif 2016 selon la procédure de la reprise anticipée du résultat avant vote du Compte administratif.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.
(Suivent les signatures)



POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE-MAIRE

Laurent MARCANGELI

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02A-212000046-20160530-2016_144-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/06/2016

Publication : 06/06/2016

